

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 540 accordant une permission à mohamoud Houssein

n° 540

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
13 mai 1949

Numéro JO  
n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro  
31 mai 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendunées, chevalier de la Légion d'honneur, Vu L'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 117 en date du 8 février 1947 relatif l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

**Vu** la demande de permission en date du 10 mai 1949 formulée par Mahmoud Houssein ouvrir 13e échelon, en service au Centre du réseau général radio-électrique

**Vu** l'avis favorable du chef du service de la Station intercoloniale,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une permission d'absence de trois semaines, à solde entière, pour en jouir à Arglieissa (Somaliland), est accordée à Mahmoud Houssein, ouvrier 13e échelon, en service à la Station intercoloniale.

#### Art. 2

La présente décision, qui aura effet pour compter du 29 mai 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général  
R.

**CHAMBOREDON**